

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 68

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 Mars 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET

OBJET

RD 74 - Verquières - Mise en place d'une canalisation souterraine - Convention
d'occupation temporaire du domaine privé départemental

**DGACEEP Direction des Routes
Arrondissement d'Arles
04 13 31 95 60**

PRESENTATION

Dans le cadre de la nouvelle structure du réseau de distribution publique d'énergie électrique, la Société Electricité Réseau Distribution de France (ERDF) souhaite implanter des câbles souterrains sur 10 mètres de long et 0,5 mètres de large, sur la parcelle départementale cadastrée Section B n° 203 bordant la RD 74, sur la commune de Verquières.

Cette parcelle relevant du domaine privé du Département des Bouches-du-Rhône, il convient de signer une convention d'occupation temporaire pour autoriser la société ERDF à intervenir. Cette mise à disposition sera consentie à titre onéreux pour un montant unique et forfaitaire de 20€. Ce prix raisonnable a obtenu l'accord des parties.

Ce rapport propose d'autoriser par convention la Société Electricité Réseau Distribution de France (ERDF) à occuper ladite parcelle, et donc d'autoriser la signature de la convention correspondante entre le Département et la Société Electricité Réseau Distribution de France (ERDF).

INCIDENCE BUDGETAIRE

Cette opération se traduira par une recette pour le Département de 20 € qui sera inscrite au chapitre 70, fonction 621, article 7038, programme 10166 du budget départemental.

PROPOSITION

Sur proposition de Monsieur le Délégué aux routes, je vous propose de bien vouloir :

- autoriser le Département et la Société Electricité Réseau Distribution de France (ERDF) à passer une convention d'occupation du domaine privé départemental à titre précaire et révocable, pour la parcelle appartenant au Département, cadastrée section B n° 203, bordant la RD 74 commune de Verquières, pour permettre la réalisation de la modification du réseau ERDF.
- m'autoriser à signer la convention correspondante dont le projet est annexé au rapport.

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL